

La newsletter mensuelle d'actualité RH de RHunning

DANS CE NUMÉRO #2

- Les actus à ne pas manquer
- Les chiffres RH du mois
- Le focus RH du mois
- L'actu de RHunning



Les actus à ne pas manquer

Pour accéder aux textes de référence, activez les liens dans les titres des actus.

Paiement du salaire : depuis le 27 décembre 2022, le salaire ne peut plus être versé sur le compte d'une tierce personne. Il incombe donc aux employeurs de vérifier tous les RIB des salariés pour s'assurer que le salaire est bien versé directement au salarié.

Aides à l'apprentissage : les contrats d'apprentissage conclus en 2023 ouvrent droit à une aide unique de 6.000 € versée au titre de la 1^{ère} année. Les aides qui étaient jusqu'ici prévues au titre des 2^{ème} et 3^{ème} année sont supprimées.

Déduction forfaitaire spécifique : depuis le 1^{er} janvier 2023, pour appliquer la DFS à l'assiette de cotisations sociales, le salarié doit supporter effectivement des frais professionnels. Un maintien transitoire du dispositif à des taux inférieurs est prévu dans certains secteurs. A ceux de la propreté et du BTP, sont venus s'ajouter les secteurs de l'aviation civile, du transport routier de marchandises, et du journalisme.

Allocation chômage : la durée d'indemnisation maximale est réduite de 25 % pour la plupart des demandeurs d'emploi inscrits depuis le 1/02/23. A l'expiration de son droit à indemnisation, un complément de fin de droit prolongeant sa durée d'indemnisation pourra toutefois être versé en cas de dégradation de l'état du marché du travail (taux de chômage > 9 % ou dégradation de la situation du marché du travail).

Arrêts de travail dérogatoires Covid : depuis le 1^{er} février 2023, il n'est plus possible de délivrer des arrêts de travail aux salariés atteints par la Covid-19 et ne pouvant pas télétravailler. Les arrêts de travail délivrés depuis cette date redeviennent indemnisés selon le droit commun des arrêts de travail.

Les chiffres RH du mois

+ 3,7 %

C'est l'augmentation moyenne des salaires de base en France entre les 3^{ème} trimestres 2021 et 2022 selon les dernières données DARES.

Sur la même période, le SMIC a augmenté de 5,6 % , et l'inflation de 5,4%.

+5,7 %

C'est l'augmentation moyenne des cotisations aux contrats de frais de santé prévue pour la seule année 2023 par la FNMF.

Elle n'avait été « que » de 8,4 % entre 2019 et 2022,

Le focus RH du mois

Nous vous proposons une sélection de portails publics dont tout ou partie du contenu est dédié au droit social et à la gestion RH:

- [entreprendre.service-public.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr) : il s'agit du site officiel d'information administrative à destination des entrepreneurs. Il contient de nombreuses fiches pratiques, ainsi que des simulateurs (calcul de cotisations...);
- [travail-emploi.gouv.fr](https://www.travail-emploi.gouv.fr) : le portail du ministère du travail et de l'emploi contient de nombreuses fiches techniques détaillées, ainsi que des formulaires. Les thématiques traitées sont nombreuses (dialogue social, droit du travail, emploi et insertion, formation professionnelle, retraite, santé au travail..);
- [boss.gouv.fr](https://www.boss.gouv.fr) : ce portail rassemble la réglementation et la doctrine administrative ministérielle opposable en matière de cotisations et contributions de Sécurité sociale dans une base unique et consolidée, et régulièrement actualisée. Il offre également une veille sur les principaux textes en préparation qui ont un impact sur le recouvrement des prélèvements sociaux ;
- [aides-entreprises.fr](https://www.aides-entreprises.fr) : ce site recense les aides publiques dont peuvent bénéficier les entreprises. Son moteur de recherche permet de cibler les aides en fonction de la nature du besoin de financement et de la localisation géographique de l'entreprise ;
- [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr) : ce portail permet au salarié de consulter l'ensemble des droits sociaux acquis (retraite, santé...) au cours de sa carrière professionnelle, mais également de simuler le montant de sa future retraite et des aides mobilisables en fonction de son profil ;
- [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) : ce site permet aux salariés de consulter leurs droits acquis à formation et de les mobiliser pour suivre des formations qualifiantes. Il va prochainement intégrer 2 nouveaux espaces : 1/ le passeport de compétences (disponible en 2023) recensera les données personnelles relatives à la carrière, aux formations suivies et aux diplômes obtenus, et permettra de délivrer un CV authentifié par l'Etat), 2/ le passeport de prévention (disponible à partir d'avril 2023) recensera les attestations de formation, certificats et diplômes obtenus dans le domaine de la santé/sécurité ;
- [cleiss.fr](https://www.cleiss.fr) : ce site permet de s'informer sur la réglementation applicable dans un contexte de mobilité internationale (détachement, expatriation, pluriactivité) ;
- [e-fl.fr](https://www.e-fl.fr) : le site des Éditions Francis Lefebvre publie un journal d'actualités juridiques et comptables gratuit (La Quotidienne), et donne aussi accès gratuitement à des "Livres blancs", des simulateurs, des vidéos...

L'actu de RHunning

Outils RH

Des outils pour vous sécuriser et vous faire gagner du temps...

Actualisation 2023 de nos [check-lists de conformité RH](#)

- Obligations sociales
- Gestion RH

Blog RHunning.fr

Des articles qui pourraient vous intéresser...

[Maladie professionnelle et employeurs successifs : à qui l'imputer ?](#)

Formation

De nouveaux sujets au catalogue qui pourraient vous intéresser...

- La rupture conventionnelle : spécificités et points d'attention
- Développer des missions de conseil RH : l'audit des contrats de travail
- Développer des missions de conseil RH : l'audit de conformité sociale



<https://rhunning.fr>



ng@rhunning.fr



07.50.66.45.91

Nous sommes à votre écoute pour tout besoin de mise en conformité RH , conseil, formation.